

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 23 septembre 2005
(convocation du 12 septembre 2005)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Trois Septembre Deux Mil Cinq à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. ROUSSET Alain, M. MARTIN Hugues, M. HOUDEBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DAVID Alain, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUCASSOU Dominique, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, Mme FAYET Véronique, M. FELTESSE Vincent, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. ANZIANI Alain, M. BANAYAN Alexis, M. BANNEL Jean-Didier, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BREILLAT Jacques, Mme BRUNET Françoise, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, Mme CASTANET Anne, M. CASTEL Lucien, M. CAZENAVE Charles, Mme COLLET-LEJUIF Sylvie, Mme CONTE Marie-Josée, M. CORDOBA Aimé, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. DANE Michel, Mme DARCHE Michelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme DELAUNAY Michèle, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, Mme DUMONT Dominique, Mme FAORO Michèle, M. FAYET Guy, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GRANET Michel, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HERITIE Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JOUVE Serge, M. JUNCA Bernard, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHaire Pierre, M. MAMERE Noël, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, M. QUANCARD Joël, M. QUERON Robert, Mme RAFFARD Florence, M. REBIERE André, M. REDON Michel, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SECUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, M. TAVART Jean-Michel, Mme TOUTON Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

Mme. BRACQ Mireille à M. SIMON Patrick
M. CANIVENC René à M. LABARDIN Michel
M. CASTEX Régis à M. CASTEL Lucien
M. CAZABONNE Alain à M. CAZABONNE Didier
Mme. CAZALET Anne-Marie à M. BANNEL Jean-Didier
M. CHAZEAU Jean à M. GUICHARD Max
M. COUTURIER Jean-Louis à Mme. LACUEY Conchita
M. DELAUX Stéphan à M. CAZENAVE Charles
M. DOUGADOS Daniel à Mlle. COUTANCEAU Emilie
M. DUTIL Silvère à Mme. DUMONT Dominique

M. FAVROUL Jean-Pierre à M. SEUROT Bernard
M. FERILLOT Michel à M. SAINTE-MARIE Michel
M. GOURGUES Jean-Pierre à M. MERCIER Michel
Mme. KEISER Anne-Marie à M. JOUVE Serge
M. LAMAISON Serge à M. FREYGEFOND Ludovic
Mme. MOULIN-BOUDARD Martine à M. MILLET Thierry
Mme. PALVADEAU Chrystèle à M. NEUVILLE Michel
M. POIGNONEC Michel à M. FLORIAN Nicolas
M. PUJOL Patrick à M. FAYET Guy
Mme. VIGNE Elisabeth à Mme. TOUTON Elisabeth

LA SEANCE EST OUVERTE

**Parcs de stationnement gérés par BPA - Comptes de clôture et quitus -
Décision modificative n°5 - Approbations - Décision - Autorisation - Adoption**

Monsieur BROQUA présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

La Communauté a, en 1988, confié la gestion des parcs de stationnement communautaires à la société Bordeaux Parc Auto, dans le cadre d'un contrat arrivé à échéance le 31 décembre 2003.

Par contrat du 24 décembre 2003, elle a de plus confié à BPA, compte tenu des circonstances exceptionnelles rencontrées avant la mise en place de la régie PARCUB, la gestion de ces parcs pour la période transitoire du 1^{er} janvier au 30 avril 2004.

Il convient aujourd'hui d'examiner les bilans de clôture définitifs de ces deux missions, leur approbation valant quitus de notre Etablissement à la SAEML BPA.

I) COMPTES DEFINITIFS DE CLOTURE POUR LA PERIODE 1988 - 2003

Le rapport d'activité et le compte de résultat de l'année 2003, ainsi que le bilan de l'exercice arrêté au 31 décembre 2003, ont été approuvés par le Conseil de Communauté du 12 juillet 2004.

Au-delà du 31 décembre, des mouvements complémentaires liés notamment au règlement des dettes en cours et au recouvrement des créances ont affecté les postes de bilan et modifié à la hausse le résultat de la gestion.

Les documents définitifs, contrôlés par les Commissaires aux comptes, font apparaître les principaux éléments suivants :

- Les variations du compte de résultat (annexe 1)

Les opérations de régularisations effectuées après le 31 décembre 2003 ont eu pour effet d'augmenter le résultat de l'année 2003 de 1 342 €, selon le mécanisme suivant :

- charges supplémentaires :

- ✓ Régularisation d'opérations de gestion courante, versements effectués après l'arrêté des comptes 2003 et passage de clients douteux en pertes et profits : 12 336 € ;
- ✓ Dotation aux provisions complémentaire correspondant à de nouvelles créances douteuses, constituée selon le principe de prudence à hauteur de 19 291 €.

A ces charges s'ajoute une diminution du poste « recettes abonnements » (-11 686€), correspondant à des produits rattachés à l'exercice 2004, imputés par erreur sur 2003 dans l'arrêté des comptes de l'année.

- produits supplémentaires :

- ✓ Reprise de provisions pour charges antérieurement constituées et devenues sans objet, pour un montant de 31 942 € ;
- ✓ Reprise de provisions pour créances douteuses devenues sans objet compte tenu du recouvrement des sommes dues ou devenues définitivement irrécouvrables, pour un montant de 12 713 €,

- La situation bilancielle de clôture (annexe 2)

Les principales variations des postes du bilan de clôture par rapport au bilan présenté au 31 décembre 2003 sont liées à des mouvements financiers intervenus postérieurement à l'arrêté des comptes ainsi qu'au transfert des stocks et cautionnements vers les comptes du contrat de gestion transitoire.

➤ A l'actif du bilan :

Figurent désormais uniquement les disponibilités sur comptes courants, à hauteur de 76 780 € et les créances clients restant à recouvrer : compte tenu des encaissements réalisés depuis l'arrêté des comptes 2003, le solde des créances passe de 544 513 € à 11 858 €.

Les immobilisations et les stocks ont fait l'objet d'un transfert vers les comptes de gestion 2004 pour les montants suivants :

- transfert des cautionnements versés (bouteilles de gaz, ...) pour 842 €,
- transfert des stocks de tickets (5 173 €) et du stock de fournitures consommables (101 184 €). L'inventaire de ces stocks a fait l'objet d'un constat d'huissier contradictoire, en présence du Commissaire aux comptes,

➤ Au passif du bilan :

La dette fournisseurs inscrite au 31 décembre 2003 a été intégralement réglée en 2004,

La TVA due au 31 décembre 2003 a été réglée en 2004.

Outre le résultat complémentaire, demeure par ailleurs au bilan de clôture :

- le solde de TVA, correspondant aux derniers encaissements réalisés pour lesquels la TVA reste à déclarer et à la TVA afférente aux créances clients restant à recouvrer.

La provision de 308 058 € de charges à payer au 31 décembre 2003 a été consommée à hauteur de 224 194 € en 2004. Le solde, soit 83 864 €, est transféré à la SAEML BPA, qui en assurera le règlement. Au regard des disponibilités (76 780 €), le transfert de ces charges occasionne une trésorerie négative de 7 084 €.

II) COMPTES DEFINITIFS DE CLOTURE POUR LA GESTION TRANSITOIRE DU 1^{er} JANVIER AU 30 AVRIL 2004

Le compte de résultat et le bilan, présentant les mouvements financiers de la prestation réalisée par BPA de janvier à avril 2004, font apparaître un résultat positif de 107 790 €.

• Le compte de résultat (annexe 3)

Le résultat de la période transitoire est conforme, malgré le résultat exceptionnel déficitaire de 70 888 €, au budget approuvé par la Communauté urbaine pour cette période.

Ces charges exceptionnelles correspondent à des dépenses acceptées par la Communauté urbaine, en vue notamment de la constitution de stocks visant à permettre la continuité du service public au-delà du 30 avril.

L'exhaustivité des charges, notamment en matière de personnel, impôts et provisions a été appréciée par les Commissaires aux comptes.

- Bilan (annexe 4)

➤ A l'actif du bilan :

Le poste clients représente le solde des créances aujourd'hui non encaissées, pour un montant de 45 118 €. Le détail complet des factures correspondant à ces créances a été adressé à Monsieur le Receveur de la Communauté urbaine, qui assurera leur recouvrement.

Les comptes financiers font apparaître des disponibilités à hauteur de 111 432 €

Le poste caisses d'exploitation (28 676 €), qui représente le montant en espèces des fonds de roulement des caisses sera remis à la Communauté.

➤ Au passif du bilan :

Outre le résultat du mandat de gestion transitoire, figurent 77 436 € au poste TVA, Impôt et Taxes, correspondant à la TVA restant à décaisser :

- sur le poste clients, qui sera à reverser par le Receveur de la Communauté urbaine aux services des impôts lorsqu'il aura recouvré les créances ;
- sur les derniers encaissements réalisés par BPA pour lesquels la TVA reste à déclarer.

III) TRESORERIE DE CLOTURE

Après l'approbation de ces comptes, Monsieur le Receveur de la Communauté urbaine pourra recouvrer le reliquat des créances présentant des caractéristiques certaines de créances publiques et inscrites aux bilans.

La SAEML BPA, en qualité d'entité titrée, fera son affaire du règlement des factures à établir par les créanciers, afin de dégager la Communauté urbaine de toute obligation.

Sur ce principe, le solde de trésorerie à recevoir par notre Etablissement, tel qu'il ressort du tableau ci-dessous, sera de 104 348 €, décomposé comme suit :

- bilan de la gestion 1988 – 2003 : - 7 084 €, correspondant au solde des disponibilités ;
- bilan de la gestion transitoire 2004 : 111 432 €

Le tableau suivant présente la cohérence globale entre la trésorerie et le résultat d'exploitation :

	1988 – 2003	4 mois 2004	TOTAL
RESULTAT	1 342	107 790	109 132
- EMPLOIS			
Créances clients transférées à la CUB	11 858	45 118	56 976
Fonds de caisses remis à la CUB		28 676	28 676
	11 858	73 794	85 652
+ RESSOURCES			
TVA encaissée (à reverser par la CUB)	3 432	77 436	80 868
	3 432	77 436	80 868
Trésorerie du bilan de clôture	- 7 084	111 432	104 348

IV) OPERATIONS COMPTABLES – DECISION MODIFICATIVE

La clôture des comptes implique pour notre établissement la réalisation des opérations comptables suivantes :

• <u>En dépenses :</u>	• <u>En recettes :</u>
	Versement par BPA des résultats d'exploitation : (1342+107790)-100137 déjà comptabilisés en « produits à recevoir » = 8 995 €
Rachat des créances clients BPA restant à recouvrer	<u>Compte 6718</u> 56 976 € TTC
	Emission des titres de recettes au près des clients débiteurs
	<u>Compte 7718</u> 56 976 € TTC
	Versement par BPA du fonds de caisses d'exploitation au 30 avril 2004.
	<u>Compte 7718</u> 28 676 €
Déclarations de TVA auprès des services fiscaux	<u>Compte 678</u> 80 868 €
	Versement par BPA des soldes de TVA à décaisser par la CUB
	<u>Compte 778</u> 80 868 €
TOTAL	137 844 €
	175 515 €

SOLDE : **37 671 €**

Une proposition de décision modificative est jointe à la présente afin de permettre la réalisation de ces opérations.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- approuver les comptes de clôture de la gestion des parcs réalisée par BPA, tant pour la période du 1^{er} janvier 1988 au 31 décembre 2003 que pour celle du 1^{er} janvier au 30 avril 2004,**
- autoriser Monsieur le Président à procéder à toute formalité en découlant, et en particulier à l'encaissement du solde de trésorerie à reverser par BPA,**
- donner en conséquence quitus à la société BPA au titre des deux missions qui lui ont été confiées,**
- autoriser la société BPA à procéder directement à la liquidation des factures en attente d'émission, Monsieur le Receveur de la Communauté urbaine assurant le recouvrement du reliquat des créances inscrites aux bilans,**
- adopter la Décision Modificative n°5 annexée à la présente.**

LES CONCLUSIONS, MISES AUX VOIX, SONT ADOPTÉES PAR :

120 Voix pour
0 Voix contre
0 Abstention

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 23 septembre 2005,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN
PRÉFECTURE LE
4 OCTOBRE 2005

M. MICHEL BROQUA